

Quelles exigences s'appliquent aux EPI ?

Des exigences d'informations de l'utilisateur

Tous les EPI doivent être accompagnés d'une notice technique du fabricant précisant en particulier :

- les instructions d'emploi, de stockage, de nettoyage, d'entretien et de révision
- les performances et les examens techniques
- les instructions de compatibilité avec d'autres produits
- les limites d'utilisation
- les dates et délais de péremption
- une fiche descriptive de suivi (nom et adresse du fabricant / N° de série / année de fabrication / date d'achat / date de première mise en service / nom de l'utilisateur / espace commentaires)

Obligation des distributeurs

Le distributeur doit au minimum veiller à la conformité des EPI qu'il propose au consommateur : présence du marquage CE et de la notice technique qu'il doit en aucun cas désolidariser du produit.

Vérification et maintenance des EPI

Vérification

L'arrêté du 19 mars 1993 (qui fait référence à la directive 89-656 relative à l'utilisation des EPI dans le cadre des vérifications périodiques) impose que tout EPI utilisé soit soumis à des vérifications périodiques **AU MOINS TOUS LES 12 MOIS**.

Ces vérifications périodiques sont décrites par le décret n° 93-41 du 11/01/93 qui transpose la directive 89-656-CEE en droit français concernant les mesures d'organisation et les conditions de mise en œuvre et l'utilisation applicables aux équipement de travail et aux moyens de protection.

- L'arrêté du 19 mars 1993 qui fixe la périodicité des vérifications et la liste des EPI objets de vérifications.
- Le fabricant donne les critères et les limites du contrôle et peut fixer une période de contrôle plus courte.

Ces vérifications ont pour but de déceler en temps utile toutes détériorations susceptibles d'être à l'origine de situations dangereuses.

Périodicité des contrôles selon le fabricant :

- Avant toute mise en service et attribution personnelle,
- avant et après toute utilisation,
- tous les trois mois (inspection approfondie).

Tout utilisateur doit ainsi informer le responsable d'entreprise des incidents rencontrés et des défauts constatés. Les vérifications peuvent être confiées à des personnes qualifiées ayant acquis cette compétence :

- par une formation PETZL
- ou par l'expérience des EPI et la connaissance du CD-ROM PETZ de vérification des EPI

Les dates et les résultats des contrôles annuels sont consignés sur un registre sécurité à tenir à disposition des services de contrôle et de prévention. Sur ce registre seront mentionnés par article contrôlé :

- le modèle
- le numéro de série
- l'année de fabrication
- la date d'achat
- la date de première utilisation
- le nom de l'utilisateur si l'EPI est attribué nominativement.

PETZL préconise une vérification approfondie tous les trois mois (**périodicité de vérification recommandée**) pour ses produits. Si cette vérification est conforme, l'utilisation est reconduite pour trois mois.

Contrôle des EPI

Domaine d'applications

Les directives 89/392/CEE ou 89/686/CEE dressent la liste des EPI et explicitent les catégories de certification des EPI.

Les familles de produits EPI

- Harnais
- Casques
- Longes
- Absorbeurs d'énergie
- Dispositif d'ancrages de type B
- Assureurs
- Descendeurs
- Bloqueurs
- Connecteurs
- Poulies
- Antichute mobile
- Corde

Organisation des contrôles

Le marquage individuel des EPI

Casques :

Vous pouvez faire une petite marque (initiales) à proximités du numéro de série sur la pièce surmoulée permettant le réglage avant arrière de la jugulaire. Ne pas utiliser de marqueur, ni de peintures, ni d'autocollants sur la calotte et les sangles polyamides.

Produits textiles :

Harnais :

Vous pouvez écrire vos initiales ou votre nom sur l'étiquette de marquage du harnais.

Longes :

Utilisez soit l'étiquette de marquage, soit les protections de terminaison cousues.

Anneaux cousus :

Utilisez l'étiquette de marquage, ne pas utiliser de marqueur ou de peinture sur les sangles de résistances.

Produits métalliques :

Utiliser un morceau de scotch avec votre identifiant (initiales...) et utiliser une gaine thermorétractable pour protéger les inscriptions.

Comment créer son propre registre sécurité ?

Utiliser les fiches de contrôle d'EPI disponible au format PDF sur le CD-ROM PETZL, le logiciel EASY INSPECT ou le tableau au dos de la notice technique et créer son propre registre sécurité (classeur de format A4).

En France, certains organismes professionnels de prévention et de sécurité (OPPBTP, CRAM...) propose des registres sécurité.

Exemple de méthode travail :

L'utilisateur direct conserve la notice technique du produit sur laquelle on retrouve le tableau avec le modèle, le numéro de série, l'année de fabrication, la date d'achat, la date de première utilisation, le nom de l'utilisateur si l'EPI est attribué nominativement et le suivi des contrôles effectués (date du contrôle, visa et nom du contrôleur). Il constitue ainsi son propre registre sécurité.

Le contrôleur remplit la fiche de contrôle d'EPI qu'il classe dans son classeur comme trace du contrôle effectué et il signe le tableau de l'utilisateur si le produit est toujours apte à être utilisé. Si cette personne est le magasinier de la société, son classeur fait office de registre sécurité.

Suivi des contrôles :

Le but de cette opération est de bien effectuer les tableau récapitulatif de tous vos EPI dans lequel on rappelle le produit : tel modèle, telle réf..., tel n° de série, contrôlé à telle date, la date du prochain contrôle à effectuer et la date de péremption du produit.

Responsabilité du contrôleur :

La société PETZL, fabricant d'EPI, vous guide avec cd CD-ROM pour effectuer le contrôle de familles d'EPI semblables. Un certificat attestant de la consultation des procédures de vérification d'EPI du présent CD-ROM est disponible en réussissant le « QUIZ EPI », accessible depuis les écrans « Vérifications des EPI ». Par cette attestation, vous vous engagez à contrôler suivants nos critères et nos limites, à détruire le matériel non conforme, à informer l'utilisateur des réparations envisagés et des points à surveiller. Le contrôleur est le seul responsable du contrôle effectué. La société PETZL s'engage à mettre à jour le(s) document(s) de manière régulière en fonction des dernières évolutions.

Les contrôleurs devront prendre connaissance des dernières mise à jour, notamment en consultant régulièrement le site www.petzl.fr.

Garantie usure et durée de vie

Sont exclue de la garantie

L'usure normale, les modifications ou les retouches, le mauvais stockage, les dommages dus aux accidents, aux négligences, aux utilisations pour lesquelles le produit n'est pas destiné.

NB : Le canyoning et la spéléologie accélèrent considérablement l'usure. PETZL n'est pas responsable des conséquences directs, indirectes, accidentelles ou de tout autres type de dommages survenus ou résultant de l'utilisation de ses produits.

Usure

L'usure est liée à l'utilisation du produit. Cette usure peut être la conséquence d'une bonne ou d'une mauvaise utilisation. Les 3 ans de garantie couvrent seulement les erreurs qui peuvent être faites au cours de la fabrication du produit. L'usure n'est pas couverte par la garantie. S'il y a contestation, le client doit envoyer le produit à l'usine. Après examen par le S.A.V., PETZL confirmera sa position.

Durée de vie

La durée de vie d'un produit est indiquée dans la notice technique du produit. Il ne faut pas confondre durée de vie, garantie et usure. La durée de vie maximale des produits PETZL est de 10 ans pour tenir compte de l'évolution des techniques et de la compatibilité des produits entre eux. Cette durée est donnée à titre indicatif, en réalité, ce sont l'intensité et la fréquence d'utilisation et le milieu qui vont définir la durée de vie du produit.

- 1/ Une situation exceptionnelle peut limiter la durée de vie à une seule utilisation.
- 2/ Certains milieux accélèrent considérablement la détérioration et l'usure : sel, sable, neige, glace, humidité, environnement chimique, etc... (Liste non exhaustive).
- 3/ Pour les anneaux cousus, les longes et les absorbeurs d'énergie en raison de leur contact direct avec les support, leur durée d'utilisation moyenne est de 6 mois en utilisation intensive, 12 mois en utilisation normale, 10 ans maxi en utilisation occasionnelle.

PETZL préconise une vérification approfondie tous les trois mois pour les produits. Si cette vérification est conforme, l'utilisation est reconduite pour trois mois.